

Régimes d'épargne et
de retraite collectifs

CP 11464, Succ. Centre-ville
Montréal QC H3C 5M3

Téléphone : 1-800-242-1704

Télécopieur : 1-866-499-4480

Attention :

La Compagnie d'Assurance-Vie
Manufacturers (Manuvie) exige
en tout temps le formulaire
d'inscription original rempli afin
que les capitaux puissent être
investis dans les plus brefs délais.

Pour transférer des capitaux au
régime en franchise d'impôt,
composez le
1-800-242-1704

Avant de nous soumettre le
formulaire d'inscription,
veuillez faire remplir les
champs ombragés par le
responsable du régime (votre
employeur).

En signant,

Je demande de participer au régime de
retraite agréé et je consens à être lié par
les dispositions du régime.

J'autorise également :

- le prélèvement des cotisations
appropriées sur ma paie, s'il y a lieu;
- le responsable du régime, mon
employeur, Manuvie, ses sociétés
affiliées et ses partenaires
d'impartition, tout émetteur
remplaçant, les tiers administrateurs,
mes institutions financières et tout
intermédiaire de marché autorisé qui
participent à la vente ou à
l'administration du régime, du régime
remplaçant ou de tout autre régime
dans lequel pourraient être transférés
mes droits et prestations, à échanger
mes renseignements personnels (y
compris mes renseignements
bancaires) lorsque requis en raison de
leur participation.

Je reconnais que les renseignements
personnels fournis sont strictement
confidentiels et uniquement utilisés,
échangés et conservés aux fins du
présent régime. J'atteste que, à ma
connaissance, les renseignements
fournis à la présente sont véridiques,
exacts et complets.

Client n° : RS100894

Nom du client : EMPLOYÉ(E)S SAISONNIER(ÈRE)S ET À TEMPS PARTIEL
DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Autorisation du responsable du régime (votre employeur)

Date d'entrée en service (aaaa/mm/jj)	Date d'inscription au régime (aaaa/mm/jj)	Province de travail
Division (nom et numéro) :	Code d'unité de négociation :	Certificat n°
Signature X	(en majuscules)	Date (aaaa/mm/jj)

Étape 1 – Renseignements sur le salarié

Nom	Prénom	Autre prénom (initiale)
Date de naissance (aaaa/mm/jj)	État matrimonial	Numéro d'assurance sociale (exigé par la loi aux fins de déclaration du revenu)
Adresse électronique		
Adresse (domicile)		Ville
Province	Code postal	(Travail) Indicatif régional et téléphone (Domicile) Indicatif régional et téléphone
Sexe <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Langue <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais	
Conjoint - Nom	Prénom	Initiale
Date de naissance (aaaa/mm/jj)	Numéro d'assurance sociale (exigé par la loi aux fins de déclaration du revenu)	

Étape 2 – Renseignements sur le bénéficiaire

Advenant mon décès, je demande que toute somme payable en vertu du régime, à la date de mon décès ou ultérieurement, soit versée :

à ma succession

OU au(x) bénéficiaire(s) suivant(s)

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien	Part (%)
-----	--------	-------------------	------	----------

Doit totaliser 100 %

Advenant que votre bénéficiaire décède avant vous, nous verserons les prestations en vertu du régime à tout bénéficiaire survivant ou, en l'absence d'un bénéficiaire survivant ou de la désignation d'un bénéficiaire, à votre succession. Toute désignation de bénéficiaire est révocable.

À remplir si vous avez désigné votre conjoint comme bénéficiaire

Au Québec, la désignation de votre conjoint, avec qui vous êtes marié ou uni civilement, à titre de bénéficiaire, est irrévocable, sauf indication contraire ci-après. Si vous avez désigné votre conjoint comme bénéficiaire, le fait de vous réserver le droit de révoquer toute désignation de bénéficiaire facilitera toute demande ultérieure de changement de bénéficiaire. Une désignation irrévocable ne peut être modifiée que si le bénéficiaire signe une renonciation à ses droits de bénéficiaire.

La désignation de mon bénéficiaire est **RÉVOCABLE**.

La désignation de mon bénéficiaire est **IRRÉVOCABLE**.

OU

Signature du salarié

Signature du salarié

Attention – Si vous avez désigné une autre personne que votre conjoint admissible comme bénéficiaire, la législation en matière de régimes de retraite de certains territoires peut exiger que les prestations de décès soient versées au conjoint admissible au lieu du bénéficiaire désigné aux présentes.

Étape 3 – Demande de retenues sur le salaire

Veuillez sélectionner l'un des taux de cotisation suivants pour vos retenues sur le salaire :

A: 2 % ou 3,25 % ou 4,5 % du salaire des cotisations équivalentes seront versées par l'employeur.

B: Cotisations facultatives _____ % en incrément de 0.5% (aucunes cotisations ne seront versées par l'employeur).

LES COTISATIONS TOTALES (A + B) NE PEUVENT EXCÉDER 18 % DU REVENU GAGNÉ ANNUEL.

Étape 4 – Signature

Signature du salarié (obligatoire) X	(en majuscules)	Date (aaaa/mm/jj)
--	-----------------	-------------------

Client n° : RS100894

Nom du client : EMPLOYÉ(E)S SAISONNIER(ÈRE)S ET À TEMPS PARTIEL DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Nom du salarié (en majuscules)

Nom	Prénom	Certificat n°

Étape 5 – Directives de placements

Avant que vous n'indiquiez vos directives de placements, nous vous suggérons de visiter le site Web de renseignements sur l'inscription, à www.manuvie.ca/adhesion-nb, ou de communiquer avec Manuvie au 1-800-242-1704, pour discuter de votre stratégie de placement.

Il est aussi important d'indiquer le revenu cible à la retraite que vous visez pour vous permettre de suivre l'atteinte de votre cible.

\$ (Votre objectif en terme de revenu annuel à la retraite, exprimé en dollars d'aujourd'hui)

Vous avez le choix entre l'OPTION 1 et l'OPTION 2. Choisissez une seule option.

Les combinaisons de placements suivantes varient en fonction des différents profils d'investisseur. Votre stratégie de placement devrait être fondée sur votre situation financière globale. Ces directives de placements s'appliquent à tous les dépôts futurs jusqu'à ce que d'autres directives soient fournies.

Définitions :

Service cycle de vie

Le service cycle de vie remanie votre portefeuille Avenue au fil du temps afin que vos placements correspondent toujours à votre profil d'investisseur et à la période de placement que vous avez choisie. Ce service est automatiquement activé lorsque vous choisissez un portefeuille Avenue, mais vous pouvez le désactiver en tout temps en cochant la case sous les portefeuilles Avenue.

Rééquilibrage systématique de l'actif (RSA)

- 1) Le rééquilibrage systématique de l'actif rééquilibrera tous vos fonds de placements variables selon vos directives de placements.
- 2) L'option du rééquilibrage systématique de l'actif ne devrait pas être choisie dans les cas où une combinaison différente est applicable à un transfert ou un dépôt forfaitaire, étant donné que des directives de placements différentes pour un transfert ou un dépôt forfaitaire seront ignorées au moment du rééquilibrage.
- 3) En ce qui concerne les fonds de placements garantis, le rééquilibrage systématique de l'actif s'appliquera seulement si le pourcentage de l'actif détenu dans le fonds tombe en deçà du pourcentage indiqué dans vos directives de placements. En d'autres mots, les fonds de placements garantis seront acquis de façon à rééquilibrer votre combinaison, mais ils ne seront pas vendus.
- 4) Le rééquilibrage systématique de l'actif est automatiquement activé lorsque vous choisissez un portefeuille Avenue ou les fonds À la carte, mais vous pouvez le désactiver en tout temps en cochant la case sous les portefeuilles Avenue ou les fonds À la carte.

Option 1 : Choisissez les portefeuilles Avenue^{MC} :

Âge cible

On entend par âge cible, l'âge auquel vous désirez prendre votre retraite ou transformer votre épargne en revenu. Il est important de fournir un âge cible si vous désirez choisir un portefeuille Avenue et utiliser le service cycle de vie. **Si vous ne fournissez pas d'âge cible, nous supposons que votre période de placement prendra fin à 65 ans. Toutefois, si vous désirez modifier votre âge cible, veuillez l'inscrire ici**

Le service cycle de vie sera désactivé si vous sélectionnez un portefeuille Avenue qui ne correspond pas à votre âge cible et à votre période de placement.

Période de placement	Conservateur	Modéré	Audacieux
Plus de 25 ans	<input type="checkbox"/> 12% Act can Guardian Mnv 12% Act canadiennes GPM Mnv 13% Ac américaines State St Mnv 13% Act int gest multiples Mnv 50% Obligations GPM Mnv	<input type="checkbox"/> 16% Act can Guardian Mnv 15% Act canadiennes GPM Mnv 17% Ac américaines State St Mnv 17% Act int gest multiples Mnv 35% Obligations GPM Mnv	<input type="checkbox"/> 20% Act can Guardian Mnv 20% Act canadiennes GPM Mnv 20% Ac américaines State St Mnv 20% Act int gest multiples Mnv 20% Obligations GPM Mnv
Entre 20 et 25 ans	<input type="checkbox"/> 11% Act can Guardian Mnv 11% Act canadiennes GPM Mnv 12% Ac américaines State St Mnv 12% Act int gest multiples Mnv 54% Obligations GPM Mnv	<input type="checkbox"/> 15% Act can Guardian Mnv 15% Act canadiennes GPM Mnv 15% Ac américaines State St Mnv 15% Act int gest multiples Mnv 40% Obligations GPM Mnv	<input type="checkbox"/> 18% Act can Guardian Mnv 18% Act canadiennes GPM Mnv 19% Ac américaines State St Mnv 19% Act int gest multiples Mnv 26% Obligations GPM Mnv
Entre 15 et 20 ans	<input type="checkbox"/> 10% Act can Guardian Mnv 10% Act canadiennes GPM Mnv 11% Ac américaines State St Mnv 11% Act int gest multiples Mnv 29% Obligations GPM Mnv 29% Manuvie - 5 ans	<input type="checkbox"/> 14% Act can Guardian Mnv 13% Act canadiennes GPM Mnv 14% Ac américaines State St Mnv 14% Act int gest multiples Mnv 45% Obligations GPM Mnv	<input type="checkbox"/> 17% Act can Guardian Mnv 17% Act canadiennes GPM Mnv 17% Ac américaines State St Mnv 17% Act int gest multiples Mnv 32% Obligations GPM Mnv
Entre 10 et 15 ans	<input type="checkbox"/> 9% Act can Guardian Mnv 9% Act canadiennes GPM Mnv 10% Ac américaines State St Mnv 10% Act int gest multiples Mnv 31% Obligations GPM Mnv 31% Manuvie - 5 ans	<input type="checkbox"/> 12% Act can Guardian Mnv 12% Act canadiennes GPM Mnv 13% Ac américaines State St Mnv 13% Act int gest multiples Mnv 25% Obligations GPM Mnv 25% Manuvie - 5 ans	<input type="checkbox"/> 15% Act can Guardian Mnv 15% Act canadiennes GPM Mnv 16% Ac américaines State St Mnv 16% Act int gest multiples Mnv 38% Obligations GPM Mnv
Entre 5 et 10 ans	<input type="checkbox"/> 8% Act can Guardian Mnv 8% Act canadiennes GPM Mnv 9% Ac américaines State St Mnv 9% Act int gest multiples Mnv 33% Obligations GPM Mnv 33% Manuvie - 5 ans	<input type="checkbox"/> 11% Act can Guardian Mnv 10% Act canadiennes GPM Mnv 12% Ac américaines State St Mnv 12% Act int gest multiples Mnv 28% Obligations GPM Mnv 27% Manuvie - 5 ans	<input type="checkbox"/> 14% Act can Guardian Mnv 14% Act canadiennes GPM Mnv 14% Ac américaines State St Mnv 14% Act int gest multiples Mnv 44% Obligations GPM Mnv
Moins de 5 ans	<input type="checkbox"/> 7% Act can Guardian Mnv 7% Act canadiennes GPM Mnv 8% Ac américaines State St Mnv 8% Act int gest multiples Mnv 35% Obligations GPM Mnv 35% Manuvie - 5 ans	<input type="checkbox"/> 10% Act can Guardian Mnv 10% Act canadiennes GPM Mnv 10% Ac américaines State St Mnv 10% Act int gest multiples Mnv 30% Obligations GPM Mnv 30% Manuvie - 5 ans	<input type="checkbox"/> 12% Act can Guardian Mnv 12% Act canadiennes GPM Mnv 13% Ac américaines State St Mnv 13% Act int gest multiples Mnv 50% Obligations GPM Mnv

Mnv* = Manuvie

Je ne désire pas activer le service Cycle de vie pour ajuster ma combinaison type de placements (pour l'actif actuel et les dépôts futurs) à mesure que ma période de placement raccourcit.

Je ne veux pas que Manuvie procède au rééquilibrage systématique de l'actif (RSA) en vertu de cette option.

Si vous comptez prendre votre retraite d'ici les trois prochaines années, nous vous suggérons de consulter votre conseiller financier.

Veuillez compléter le verso

Option 2 : À la carte

Code	Nom du fonds	Gestionnaire
Fonds garantis		
CIQ	Manuvie - Intérêt quotidien	Manuvie
CIC1	Manuvie - 1 an	Manuvie
CIC2	Manuvie - 2 ans	Manuvie
CIC3	Manuvie - 3 ans	Manuvie
CIC4	Manuvie - 4 ans	Manuvie
CIC5	Manuvie - 5 ans	Manuvie
Fonds à revenu fixe		
OBL	Obligations GPM Mnv	Gestion de placements Manuvie
HYP	Hypotheques can Mnv	Gestion de placements Manuvie
MM	Marché monétaire Mnv (GPM)	Gestion de placements Manuvie
Fonds équilibrés/diversifiés		
DIV	Diversifié GPM Mnv	Gestion de placements Manuvie
BGOEQ	Équilibré BG Mnv	Beutel Goodman

Code	Nom du fonds	Gestionnaire
Fonds d'actions		
AC	Act canadiennes GPM Mnv	Gestion de placements Manuvie
BGOAC	Act canadiennes BG Mnv	Beutel Goodman
DIVCD	Croiss divid can FCM Mnv	Gestion de placements Manuvie
ACGUA	Act can Guardian Mnv	Guardian Capital
SMCAP	Act can FC GPM Mnv	Gestion de placements Manuvie
CGCCL	Act can croiss CC&L Mnv	Connor Clark & Lunn
AUS	Actions US Mnv (abrdn)	abrdn Canada Funds
AVCUS	Ac américaines State St Mnv	State Street
ESPLG	Act int gest multiples Mnv	Manuvie
ACTM1	Soc. mond. (Invesco) Mnv	Invesco
FFVDT	Fble vol. ACWI TD Mnv	GA TD
Fonds spécialisés		
VI	Immobilier pld Cdn Mnv	Gestion de placements Manuvie
EMERG	Act marchés émer Schroder	Schroders

Combinaison de placements pour dépôts futurs

Code	Nom du fonds		
			%
			%
			%
			%
			%

Doit totaliser 100 %

* Mnv = Manuvie

Veuillez noter que le RSA rééquilibrera périodiquement la totalité de votre actif en fonction de vos directives de placement en vigueur à la date du rééquilibrage. Si vous ne désirez pas bénéficier du RSA, veuillez cocher la case ci-après.

Je ne veux pas que la Stanadard Life procède au rééquilibrage de l'actif (RSA) en vertu de cette option.

Étape 6 – Signature

Je reconnais que les renseignements personnels fournis à la présente sont strictement confidentiels et uniquement utilisés, échangés et conservés aux fins du présent régime. J'atteste que, à ma connaissance, les renseignements fournis à la présente sont véridiques, exacts et complets.

Signature du salarié (obligatoire)

(en majuscules)

Date (aaaa/mm/jj)

X _____ | _____ | | | | | | | | | |

Attention

A. Si les directives de placements sont incomplètes, les cotisations seront affectées dans le portefeuille Avenue Modéré correspondant à la période de placement selon votre âge.

B. Veuillez noter que nous (Manuvie) ne suggérons ou recommandons aucune combinaison de placements ni fonds en particulier. Il revient au participant de faire un choix, qu'il s'agisse d'un portefeuille Avenue de placements ou d'un combinaison personnalisée. Les fonds de placements variables ne sont pas garantis, et la valeur des parts d'un participant peut fluctuer selon la conjoncture et la performance des gestionnaires des fonds. Nous n'assumons aucune responsabilité quant au rendement des placements choisis. En outre, aucune promesse ni garantie, explicite ou implicite, n'est donnée à l'effet que le portefeuille Avenue générera un revenu de retraite satisfaisant.

C. L'actif du capitalisateur à intérêt composé sera automatiquement réinvesti à l'échéance pour le même terme que le placement initial à moins que des directives contraires ne soient fournies à Manuvie en composant le 1-800-242-1704. Les retraits des fonds de placements garantis avant l'échéance peuvent faire l'objet d'un rajustement de la valeur marchande.